

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du mardi 12 février 2019

Publié sur le site et mis à la disposition du public le mercredi 20 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi douze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESTRUEL, Maire.

Etaient présents :

M. DESTRUEL Daniel, M. RENOUX André, Mme NICOLAS Jacqueline, Mme TRAULET Delphine, M. THOREL Michel, Mme BONAY Catherine, M. DEVAUX Gérard, M. DELAPORTE Didier, M. DRUMÉZ Vincent, M. RICARD Alain, Mme NORMAND Edith, Mme CHETTAB Carole, Mme DUCHAUSSOY Danielle, Mme THERON Bénédicte, Mme DEPOILLY Kandice, M. DUBOIS Christian, Mme DUMORTIER Paule, Mme LAPORTE Martine, M. HOUYELLE Antoine.

Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur SANTERRE Jacky qui donne pouvoir à Madame CHETTAB Carole
Monsieur TÉTIER Pascal qui donne pouvoir à Madame LAPORTE Martine
Madame SIRE Guislaine qui donne pouvoir à Monsieur DUBOIS Christian

Absent non excusé :

Monsieur GROSJEAN Thierry

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Kandice DEPOILLY secrétaire de séance, le Conseil accepte à l'unanimité.

Il désigne Madame VIOLET Brigitte, secrétaire générale, auxiliaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2018

A propos de ce compte-rendu, Monsieur DUBOIS fait remarquer une erreur par rapport aux poubelles du cimetière, il a proposé de les rentrer lors des cérémonies officielles pas de les vérifier.

Le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. MICRO-CRÈCHE : CHOIX DES ENTREPRISES

Par rapport au document remis le jour de la réunion, une erreur a été remarquée sur le lot peinture, les montants ont donc été modifiés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée, suivant la procédure adaptée, afin de réaliser les travaux d'aménagement d'une micro-crèche.

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'Œuvre, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

N°	LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	OPTION HT	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TTC
1	Maçonnerie Faïence	LEGAY	22 742.00		22 742.00	27 290.40
2	Menuiseries Ext.	BHF	4 490.02		4 490.02	5 388.02
3	Menuiseries Int.	BHF	34 595.88		34 595.88	41 515.06
4	Platerie Faux Plafonds	SIMPLIFOR	7 274.76	1 236.00	8 510.76	10 212.91
5	Plomberie Sanitaire Chauffage	PME	20 824.57	2 198.30	23 022.87	27 627.44
6	Electricité Ventilation Défense Incendie	SIDEM	16 490.00		16 490.00	19 788.00
7	Peinture	BOUCHEZ	14 141.50		14 141.50	16 969.80
8	Sols Souples	Murs et Sols	5 579.85		5 579.85	6 695.82
9	Aménagements Ext.	STPA	36 005.70		36 005.70	43 206.84

Le coût des travaux est donc estimé à 165 578.58 € HT soit 198 694.30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 19 voix pour et 3 abstentions (Mr DUBOIS, Mmes SIRE et DUMORTIER) :

- **DECIDE** de retenir les entreprises susnommées
- **ACCEPTE** le montant des travaux estimé à 162 144.28 € HT plus options de 3 434.30 € HT, soit un total de 198 694.30 € HT.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce marché.

Monsieur DUBOIS tient à préciser que son abstention est motivée par la crainte des assistantes maternelles présentes sur la commune pour leur emploi.

Monsieur le Maire répond que celles-ci peuvent postuler pour intégrer la micro-crèche.

3. TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des Services,

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 30/08/2018, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de supprimer les postes des départs en retraite correspondants aux grades d'adjoint technique principal de 2ème classe, dont un à temps complet et un à temps non complet et ce, à compter du 01 janvier 2019. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter les modifications du tableau des effectifs dans ce sens,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la suppression au tableau des effectifs de deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe au 1er janvier 2019.
- **ADOPTÉ** le tableau des effectifs ci-après :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 12 FÉVRIER 2019

GRADES	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS
		Temps complet	Temps non complet	
<u>EMPLOIS PERMANENTS</u>				
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>				
Attaché	A	1		1
Rédacteur principal 1ère classe	B	2		1
Rédacteur principal 2ème classe	B	1		-
Rédacteur	B	1		-
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	1	2
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1		2
Adjoint administratif	C	1		1
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>				
Technicien principal 1ère classe	B	1		1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	6		6
Adjoint technique principal 2ème classe	C	6		6

Agent de maîtrise	C	1		1
Adjoint technique	C	3		1
<u>FILIERE SOCIALE</u>				
ATSEM principal 1ère classe	C	2		2
<u>FILIERE SECURITE</u>				
Brigadier-chef principal	C	1		1
<u>FILIERE CULTURELLE</u>				
Bibliothécaire	A	1		1
Adjoint du patrimoine	C	1		1
<u>EMPLOIS NON PERMANENTS</u>				
<u>CONTRACTUELS</u>				
Adjoint technique		2		2
<u>AUTRES PERSONNELS</u>				
Agent occasionnel		3		2
CUI - CAE		2		2
Emplois d'avenir		4		2
Contrats d'apprentissage		4		3

4. TARIFS 2019

Vu l'avis de la Commission finances en date du 04 février 2019 qui propose de modifier les tarifs communaux.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les modifications sur les tarifs comme indiquées ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision des tarifs conformément au tableau ci-après
- **DIT** que ces tarifs sont applicables à compter du 1er avril 2019.

LES TARIFS 2019

<u>Intitulé</u>	<u>Tarifs 2018</u>	<u>Révision 2019</u>
<u>Salle des Fêtes :</u>		
✓ Vin d'honneur « Entière »	145 €	145€
« 1/3 »	55€	55€
« 2/3 »	110€	110€
✓ Manifestation lucrative « Entière »	460€	460€ / Assoc Privée 600€
« 1/3 »	325€	325€
« 2/3 »	400€	400€
✓ Repas 1 jour « Entière »	331€	331€
« 1/3 »	121€	121€
« 2/3 »	265€	265€
✓ Repas 2 jours « Entière »	452€	452€
« 1/3 »	165€	165€
« 2/3 »	320€	320€
✓ CE entreprise Gamaches	50 % du tarif de location (que pour Arbre de Noël), Une gratuité pour les associations gamachoises	50 % du tarif de location (que pour Arbre de Noël), Une gratuité pour les associations gamachoises
✓ Gratuité personnel	mariage agent / communion / baptême	Anniversaire agent + enfant du domicile (18-20 ans) + mariage agent / communion / baptême
<u>Cimetière :</u>		
✓ Concession 30 ans	39 € / m2	39€ / m2
✓ Concession 50 ans	66€ / m2	66€ / m2
✓ Dépositaire 1 mois	10€	10€
2 mois	20€	20€
3 mois	28€	28€
✓ Columbarium 15 ans (ancien)	142€	142€

	30 ans 50 ans	288€ 473€	288€ 473€
✓ Columbarium (nouveau)	15 ans 30 ans 50 ans	283€ 567€ 944€	283€ 567€ 944€
<u>Service d'eau :</u>			
✓ Abonnement semestre HT			
15mm		16€	16€
20mm		19€	19€
30 à 80mm		84€	84€
100mm		145€	145€
✓ Redevance au m3 HT			
0 à 50m3		1.00€	
51 à 500m3		0.90€	
Au-delà de 500m3		0.87€	
<u>Mille-Club :</u>			
✓ 1 jour sans chauffage		40 € du 16/04 au 14/10 & <u>50€ du 15/10 au 15/04</u>	40 € du 16/04 au 14/10 & <u>50€ du 15/10 au 15/04</u>
✓ 2 jours sans chauffage		80€ du 16/04 au 14/10 & <u>90€ Du 15/10 au 15/04</u> Une gratuité pour les associations gamachoises	80€ du 16/04 au 14/10 & <u>100€ Du 15/10 au 15/04</u> Une gratuité pour les associations gamachoises
✓ Gratuité personnel			Anniversaire agent + enfant du domicile (18-20 ans) + mariage agent / communion / baptême
<u>Marché de Noël :</u> Tarif 3 jrs			
✓ Chalet		50€	50€
✓ Barnums		7.50€ le ml (soit 30€ les 4 ml)	10€ le ml (soit 30€ les 4 ml)

<p><u>Ecole de Musique :</u> GAMACHES et HARMONIE barème impôt <i>(Le Trimestre)</i> ✓ Tarif 1 (0 à 7060€) ✓ Tarif 2 (7061 à 9210€) ✓ Tarif 3 (9211 à 11308€) ✓ Tarif 4 (> à 11308€)</p> <p>EXTERIEURS barème impôt <i>(Le trimestre)</i> ✓ Tarif 1 ✓ Tarif 2 ✓ Tarif 3 ✓ Tarif 4</p> <p>Inscription Location instrument Caution instrument neuf Tarif dégressif 50% pour le 2^{ème} enfant et 70% pour le 3^{ème} enfant</p>	<p>25€ 35€ 43€ 50€</p> <p>50€ 70€ 86€ 100€</p> <p>25€ (an) 15€ (an) 30€ (une seule fois)</p>	<p>25€ 35€ 43€ (maxi harmonie) 50€</p> <p>50€ 70€ 86€ 100€</p> <p>25€ (an) 30€ (an) 30€ (une seule fois)</p>
<p><u>Droits de place :</u> ✓ Marché ✓ Foires ✓ Manèges</p> <p>✓ Cirques ✓ Stationnement véhicule FOIRE Commerçants et exposants</p>	<p>0.60€ ml 2€ ml 1€ m²</p> <p>2€ m² 4.50€</p>	<p>0.60€ ml 2€ ml Grand 150€, Moyen 75€, Boutiques 30€, Pincés 10€, Structures gonflables 30€, Barbes à papa 5€, punchingball 5€</p> <p>2€ m² 4.50€</p>
<p><u>Cantine :</u> ✓ Elève ✓ Adulte</p>	<p>2.70€ 4.60€</p>	<p>2.70€ 4.60€</p>
<p><u>Etalonnage compteurs</u> <u>d'eau :</u></p>	<p>37€</p>	<p>37€</p>

<p><u>Raccordement réseau eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Compteur (fourniture pose) 15mm 20mm 30mm 40mm ✓ Clapet (fourniture pose) ✓ Fermeture provisoire ✓ Fermeture définitive ✓ Ouverture de branchement ✓ Rétablissement concession 	<p>94€</p> <p>106€</p> <p>262€</p> <p>437€</p> <p>17€ le cas échéant</p> <p>35€</p> <p>40€</p> <p>35€</p> <p>125€</p>	<p>94€</p> <p>106€</p> <p>262€</p> <p>437€</p> <p>17€ le cas échéant</p> <p>35€</p> <p>40€</p> <p>35€</p> <p>125€</p>
<p><u>Médiathèque :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adulte ✓ Enfant moins de 18 ans ✓ À partir du 3^{ème} enfant 	<p>Pour les extérieurs à la CCVS</p> <p>10€</p> <p>0€</p> <p>0€</p>	<p>Pour les extérieurs à la CCVS</p> <p>10€</p> <p>0€</p> <p>0€</p>
<p><u>Encart publicitaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 5 x 5 ✓ 10 x 5 ✓ 15 x 5 ✓ 13 x 18 	<p>75€</p> <p>150€</p> <p>225€</p> <p>500€</p>	<p>75€</p> <p>150€</p> <p>225€</p> <p>500€</p>
<p><u>Location GYMNASSE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Manifestation lucrative ✓ Association ✓ Association Gamachoise 	<p>510€ + charges</p> <p>350 € + charges</p> <p>1 gratuité</p>	<p>510€ + charges</p> <p>350 € + charges</p> <p>1 gratuité</p>
<p><u>Salle Réunion G. Brassens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Association Gamachoise ✓ Activité type commercial ✓ Organisme de formation ✓ Occupation régulière 	<p>Gratuit</p> <p>30€</p> <p>30€</p> <p>11€ / jour</p>	<p>Gratuit</p> <p>30€</p> <p>30€</p> <p>11€ / jour</p>

Location Jardins : ✓Jardin	20€ par an	20€ par an
Etudes surveillées : ✓1 élève ✓ À partir du 2 ^{ème} élève	22€ par mois 18€ par mois	22€ par mois 18€ par mois
Garderie : ✓ Enfant ✓ À partir du 2 ^{ème} enfant ✓ 1 journée de garderie	11€ par mois 9€ par mois 1€	11€ par mois 9€ par mois 1€

5. SUBVENTIONS 2019

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur RIBES, secrétaire du comité des aînés, justifiant le retard du dépôt du dossier.

Monsieur HOUYELLE remet à Monsieur le Maire des devis pour du matériel destiné aux sapeurs-pompiers, Monsieur le Maire précise que ces demandes seront vues ultérieurement.

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 04 février 2019, Monsieur le Maire présente en détail à l'assemblée les suggestions de subventions communales 2019 tel que présentées dans le tableau ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (seule une abstention de Mr HOUYELLE pour le comité des aînés).

- **DECIDE** d'accorder aux associations les subventions 2019 selon tableau ci-après,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires
- **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2019.

SUBVENTIONS	Pour mémoire 2018	Proposition 2019	Subvention exceptionnelle
Association Gamachoises			
ACPG-CATM + Entente + Déportés	92 €	150 €	
Amis des grandes orgues	302 €	310 €	
Collectionneurs gamachois	255 €	255 €	
Comité des aînés	832 €	0 €	
Coopérative scolaire A.Baillet	2 000 €	2 000 €	

Coopérative scolaire L.Martel	4 000 €	4 000 €	
COS personnel communal	970 €	970 €	
Harmonie	2 000 €	2 000 €	
Souvenir français	50 €	50 €	
les amis de la résistance	100 €	100 €	
La clique des sapeurs-pompiers	600 €	600 €	
REAGIR	500 €	500 €	
Nounours au grand cœur	200 €	250 €	
Association section 42	50 €	100 €	
Sous Total	11 951 €	11 285 €	0 €
Associations Sportives			
Arc club	600 €	600 €	
ASG	7 500 €	7 500 €	
Association sportive du collège	113 €	150 €	
Ecole de football	800 €	800 €	
Gamaches plein air	2 122 €	2 122 €	
GDLG	306 €	310 €	
Judo club	1 081 €	1 100 €	
Pétanque gamachoise	400 €	400 €	
GAM H FIGHT TEAM	300 €	0 €	
Tennis club	600 €	600 €	
Volley 2000	300 €	0 €	
Majorettes	600 €	0 €	
Association la Gamachoise	2 000 €	2 000 €	en fonction des travaux
Avenir handball gamachois	0 €	0 €	
Sous Total	16 722 €	15 582 €	0 €
Associations extérieures intervenant sur la commune	Pour mémoire 2018	Proposition 2019	Subvention exceptionnelle
Association du Vimeu	50 €	50 €	
C.A.U.E	100 €	100 €	
Croix rouge	88 €	88 €	
Entraide familiale			
Les papillons blancs	194 €	194 €	
Prévention routière			
Régis méningite	100 €	100 €	
Secours populaire	102 €	102 €	
SNSM	200 €	200 €	
SOS famille EMMAUS	84 €	84 €	

U.D.A.U.S.	51 €	51 €	
Vie libre	51 €	51 €	
Yves LEFEBRE Association	163 €	163 €	
Sous total	1 183 €	1183	0
Associations et journées nationales			
Initiative Somme	50 €	50 €	
Conseil juridico social			
Fondation recherche médicale	35 €	35 €	
Ligue contre le cancer	175 €	175 €	
Mouvement pour la paix	40 €	40 €	
PEP 80 œuvre des pupilles	51 €	51 €	
Amicale des donneurs de sang du Vimeu	51 €	51 €	
Amicale pavillon ALLARD	50 €	50 €	
Comité de défense ferroviaire	50 €	0 €	
Sous total	502 €	452	0
TOTAL GENERAL	30 358 €	28 502 €	0 €

6. MAISON DE SANTÉ

- MONTANT DES LOYERS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le montant total des loyers pour tous les locaux mis à disposition doit couvrir l'annuité d'emprunt contracté pour la réalisation des travaux.

Selon un tableau fourni par l'Agence Régionale de Santé (ARS) les médecins (pour 4 cabinets) auraient à leur charge 35.1 %, les infirmières 7 %, les kinésithérapeutes 27.8 %, le pédicure-podologue 6 %, la diététicienne 3.7 % et les autres locaux 20.40 % en fonction de leur occupation.

Monsieur le Maire propose de donner les montants exacts en huis-clos à l'issue de la réunion.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces propositions.

- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de conventionner avec chaque praticien pour la mise à disposition des locaux de la Maison de Santé.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions dont les dispositions sont détaillées.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** les termes de cette convention de mise à disposition.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec chaque praticien.

7. TRAVAUX RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 : AVENANT

Vu le marché conclu avec l'entreprise EIFFAGE en application de la délibération du Conseil municipal n° 16 du 14 mars 2017.

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des travaux complémentaires suite aux obligations imposées par le Département,

Monsieur RENOUX, adjoint délégué à la voirie, présente l'avenant concernant ces travaux d'aménagement sécuritaire à effectuer rue du 11 novembre 1918 : Élargissement de voirie, signalisation.

Entendu l'exposé de Monsieur RENOUX, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conclure l'avenant n°1 au marché EIFFAGE dans le cadre des travaux d'aménagement rue du 11 novembre 1918 :
 - Montant du marché initial : 684 979.00 € HT
 - Montant de l'avenant : 15 767.80 € HT
 - Montant du marché modifié : 700 746.80 € HT
- **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2019
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que toute pièce s'y rapportant pour leur exécution.

8. BAIL TERRAIN RUE IRENÉE LEROY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le bail conclu entre la Commune et un riverain de la rue Irénée Leroy, moyennant un coût annuel de 17 €.

Il convient de renouveler ce bail arrivé à expiration le 31 janvier 2019, de revoir le montant du loyer, pour la parcelle de 201.50 m2 cadastrée AM 137.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE le renouvellement de ce bail pour une durée de 3 ans à compter du 1er février 2019**
- **FIXE le montant du loyer annuel à 25 €**
- **HABILITE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.**

9. AUBERGE DU DOUBLE SIX : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler la convention d'occupation temporaire du domaine public par l'établissement "Auberge du Double Six", pour une durée de 5 ans.

- **DECIDE** de ne pas augmenter la redevance qui reste fixée à 819€ par an, avec une fréquence trimestrielle à compter du 1er octobre 2018
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

10. SYNDICAT DE LA VIMEUSE : NOUVEAUX STATUTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 20 novembre 2018, le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Vimeuse a approuvé ses statuts, lesquels doivent être soumis à l'approbation de l'ensemble des communes et communautés de communes membres selon le principe de la majorité qualifiée.

Monsieur le Maire rappelle également que par arrêté préfectoral en date du 03 avril 2018 le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse (SIAHBVV) est transformé en syndicat mixte fermé à la carte et prend la dénomination de syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse (SMAHBVV).

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des statuts du SMAHBVV et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** lesdits statuts.

11. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les négociations pour l'acquisition d'une bande de terrain sur la ZA destinée à l'agrandissement de PLASTIC BILLAT ont abouti, la surface vendue sera de 900m².

Le reste de la parcelle initialement AM 55 sera vendue à Stéphane SANTERRE.

Les délibérations seront rédigées dans ce sens, quand les nouveaux numéros de parcelle seront connus, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Avant de passer au tour de table, Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Acquisition d'un véhicule électrique type petit camion benne pour l'entretien de la commune (en remplacement du PIAGO)
- Autorisation a été donnée à une sportive de valider une épreuve par la nage en eau libre dans l'étang Ste Marguerite.
- Activité JET SKI sera testée dans l'étang Ste Marguerite au printemps.

12. TOUR DE TABLE

Monsieur DUBOIS fait part du souhait de Madame SIRE de recevoir les convocations en papier plutôt que par message électronique, réponse de Monsieur le Maire : « je prends acte »

Madame DUMORTIER demande quel va être l'avenir de la friche DIA, réponse de Monsieur le Maire « à ce jour les projets sont en réflexion ».

Madame LAPORTE fait remarquer que l'éclairage à la sortie de l'école de Musique est inexistant, propos confirmé par Madame THÉRON, réponse collégiale : une étude sera menée. Madame LAPORTE demande s'il est possible d'aménager une rampe à l'entrée de l'Eglise, réponse : ce sera fait par le personnel technique.

Monsieur THOREL demande quand la maison de santé va ouvrir, réponse de Monsieur le Maire : « une réunion est prévue prochainement avec les professionnels de santé ».

La fin de la réunion se déroule à huis-clos

Séance levée à 22H05

Vu le Maire,